



COMPTE JOINT APRES DIVORCE

Par **Visiteur**, le **08/06/2011** à **14:49**

bonjour, je suis divorcé depuis 3 mois; notre compte-joint existe toujours en tant que tel. J'ai remis une lettre à mon ex-épouse pour demander ma désolidarisation mais elle ne l'a pas encore transmise au banquier. Est ce risqué pour moi ou pas ? Je n'utilise plus du tout ce compte depuis... 2 ans en gros ! plus de chèques émis de ma part et plus d'usage de ma CB.

Merci

Par **Domil**, le **08/06/2011** à **17:31**

Vous ne pouvez vous désolidariser du compte-joint sans son accord, mais vous pouvez dénoncer le compte-joint. C'est donc à vous de faire la démarche auprès de la banque <http://www.lesclesdelabanque.com/Web/Cles/Content.nsf/DocumentsByIDWeb/6W9LUT>